

ESTHÉTIQUE DE LA SOUILLURE FÉMININE

Karen O'ROURKE

Je me propose d'exposer ici l'une des façons dont le judaïsme biblique a « représenté » le corps féminin. Elle relève d'une sensibilité, c'est-à-dire d'une esthétique, qui a fortement imprégné la nôtre : souvent, le plus souvent, à notre insu.

1. Trois sangs féminins et une impureté étrangère.

On a l'habitude d'étudier la femme de la Bible, soit en décrivant son statut social à l'aide de textes juridiques, soit en analysant la geste des héroïnes comme Déborah ou Esther. Aujourd'hui je prends comme point de départ des écrits que l'on choisit, généralement à tort, d'ignorer : les lois de la pureté dite rituelle du Lévitique. Or ces lois (tout comme leurs commentaires dans la Mishna et le Talmud) recèlent quantité d'informations sur la manière dont leurs auteurs envisageaient non seulement le corps de la femme, mais aussi leur propre corps social que souvent l'autre symbolise. Le code des puretés du Lévitique entérine des rites d'évitement par lesquels on espérait se protéger de la maladie, de la mort... et de la maternité.

La « Loi de pureté » de la Torah (Lévitique, chapitres 11 à 16) distingue quatre types de souillure chez les femmes :

- l'accouchement (Lévitique 12),
- les menstrues (nidda : Lv. 15, 19 - 24),
- l'écoulement du sang hors du temps des règles (zabah : Lv. 15, 25 - 30) - enfin l'impureté « étrangère » qui vient des rapports sexuels (Lv.15, 18).

La souillure des rapports sexuels ne vient pas de la femme, mais du sperme, et le couple s'en purifie de la même manière qu'un homme se lave d'une « pollution nocturne » (Lv. 15, 18). Comme les sangs féminins, le sperme aussi était chargé d'une certaine ambivalence : eau bénie, salive divine, pluie du Ciel venue féconder la terre-mère, il pouvait être en même temps, selon Philon d'Alexandrie, « quelque chose de tout à fait vil, semblable à de l'écume » (Opif. 67). Une sentence rabbinique le résume en une formule lapidaire : « Sache d'où tu viens: d'une goutte puante » (Pirqé Abot 3,1). Moins grave apparemment que la souillure des règles, celle des rapports sexuels, qui ne dure que « jusqu'au soir », s'avère aussi moins contagieuse : elle ne se propage pas par l'intermédiaire du mobilier.

La souillure féminine par excellence vient des menstrues, et c'est

par rapport à elle que l'on définit les autres. Hautement contagieuse, elle se transmet ou par un contact direct avec la femme ou par le moyen d'objets qu'elle a touchés ou de meubles sur lesquels elle s'est assise.

Pourtant les Juifs ne semblent pas l'avoir prise trop au tragique : une histoire narquoise raconte comment Rachel, pour cacher les idoles domestiques dérobées à son père, les glissa sous le palanquin de son chameau et s'assit dessus. C'est parce qu'elle avait, disait-elle, « ce qui est coutumier aux femmes » qu'elle ne pouvait pas se lever, révéler la cachette (Gn. 31, 34 - 35). Quelle différence avec ses « soeurs » babyloniennes ou perses, obligées à l'isolement complet pendant leurs menstrues! Éloignée de sa famille, la femme perse devait s'asseoir « dans un coin obscur pour empêcher que son regard impur n'atteignît la bonne terre, l'eau courante, le feu, le ciel, le soleil, la lune, les plantes et les animaux, l'homme juste »¹. contre, la Juive indisposée ne semble pas avoir été claustrée. Elle évitait de coucher avec son mari ou de toucher ses proches, mais la Loi ne lui défend pas de vaquer à son ménage. Peut-être se tenait-elle un peu à l'écart pour ne pas contaminer les objets domestiques comme le suggère l'épithète « nidda » (= isolée).²

Quant à la signification de ces lois, le Lévitique n'offre pas d'explications: les règles souillent parce que Yahvé l'a décrété, voilà tout. C'est à nous de rechercher les raisons. Les menstrues compromettent l'intégrité corporelle nécessaire pour être « saint », et donc apte à paraître en présence de Yahvé, dans son Temple. Être saint en effet, c'est être entier, sain. Les règles seraient-elles en quelque sorte une maladie mensuelle, c'est-à-dire pour la plupart des peuples du Proche-Orient ancien, les Juifs y compris, une possession démoniaque ? C'est là une croyance que le législateur sacerdotal aurait voulu effacer. Tenons-nous-en pour l'instant à sa version des faits. Puisque, selon Deutéronome 12, 23, « le sang c'est l'âme », sa perte devrait diminuer la force vitale, « l'âme » de la femme. Le sang qui l'animait tant qu'il se trouvait en elle, devient, en quittant son corps, un élément du désordre : il n'est plus à sa place.

Incompatibles avec la grossesse, les règles sont un signe de cette stérilité qui est pour une Juive source de honte (I Sam. 1, 5; Gn. 30, 23) ou même châtement divin (Os. 9,11; II Sam. 6, 23), sanction notamment de l'inceste (Lv. 20, 20 - 22). Il est peu probable qu'on n'ait pas fait le rapprochement. Selon Philon d'Alexandrie, la loi décrète impure une femme réglée pour rappeler aux hommes que « le germe procréateur ne devrait pas être gaspillé vainement dans (a recherche d'un plaisir grossier et intempestif » (Spec. Leg. 3, 32). L'idée très répandue que « les menstrues sont la substance corporelle des embryons » (ppif, 132), Philon a pu la puiser dans sa Bible³. Les assimilait-on à une fausse couche ? À un enfant mort sans être né, inachevé, et dont la potentialité contrariée en faisait chez les Babyloniens une force démoniaque et nuisible ? Le raisonnement d'un rabbi mettant sur le même plan l'homme qui refuse de procréer et celui qui répand le sang (B. Yebamot 63b) est-il si loin? Ezéchiel déjà avait préparé le terrain en comparant à la souillure

d'une femme réglée la conduite abominable des Israélites coupables d'avoir versé le sang (Ezéch. 36.17) ².

Or si l'impureté du sang menstruel disparaît d'elle-même au bout de sept jours, il n'en va pas de même pour l'écoulement sanguin hors du temps des , règles. Cette souillure exige un sacrifice et un rite d'expiation pour s'en purifier, comme l'exige, chez les hommes, la blennorragie. Une fois guérie de son flux, ; la femme attendra sept jours et le huitième jour elle apportera deux tourterelles ou deux pigeons au prêtre à l'entrée de la Tente du Rendez-vous. De l'un celui-ci fera un sacrifice pour le péché et de l'autre un holocauste. Ce rite semble avoir pour origine le désir d'apaiser, et d'éloigner, l'esprit néfaste qui a causé la maladie : qu'il ne rejette plus ! Les Babyloniens, démonologues très avertis, auraient peut-être attribué celle-ci à l'influence du « ver rouge », qui provoquait des « crues pareilles à du sang » et des « pluies rouges » ⁴. magie populaire juive, nourrie de croyances rapportées d'Outre-Euphrate, aurait-elle fait le même diagnostic ? En tout cas les Juifs auraient employé des remèdes moins draconiens. Pour les Babyloniens cela ne faisait aucun doute : la femme dont les règles duraient plus de neuf jours abritait un démon. Ils recommandaient de la Châtier à coups de bâton ⁵. n'aurait pas souffert entre leurs mains la malheureuse « Zabah » du récit évangélique, malade depuis douze ans ? Elle était probablement traitée en paria, mais son cas appelait les soins de « médecins », non les coups de bourreaux. Selon Marc 5, 25-34 (et parallèles) elle se guérit elle-même en touchant subrepticement le vêtement du Christ. Celui-ci sentit alors une force sortir de lui, puissance qui dut conjurer le démon car le flux de la femme tarit aussitôt.

45

Que les règles - ou à plus forte raison une maladie - souillent, on le conçoit. Mais l'accouchement ? Comment se fait-il que ce signe de la bénédiction divine, ce suprême accomplissement d'une vie féminine, soit assimilé au vulgaire flux menstruel, et pis ? Il y a perte de sang, certes, mais justifie-t-elle une souillure qui rend la femme impure comme au moment de ses règles pendant sept jours pour un enfant mâle, deux fois plus longtemps pour une fille, puis une longue période de purification (trente-trois jours pour un garçon, le double pour une fille) pendant laquelle l'accouchée ne peut rien toucher de consacré ni aller au sanctuaire, suivie d'un rite « d'expiation » qui comprend comme celui des maladies, un holocauste et un « sacrifice de péché » ?

L'historien Josèphe, écrivant cinq siècles plus tard, offre cette explication : l'âme « souffre quand elle est coupée (des corps) par la naissance » (Contre Apion II. 203). Mais pourquoi l'accouchement doit-il être expié comme un péché ? Le péché où est-il ? Se trouvait-il du côté des douleurs de l'enfantement qui, pour l'auteur de Genèse 3 sont l'une des conséquences de la faute d'Eve ? Ce serait donc une malédiction héritée de la « mère des vivants » qui s'inscrit dans la chair de chaque parturiente. Dans le monde futur purifié du péché qu'envisageaient les rabbins du premier siècle, les femmes enfanteraient chaque jour comme des poules (B. Sab. 63b), et cela sans aucune douleur (Il Bar. 73,7).

Seulement le rite purifie l'accouchée de son flux de sang, non de ses douleurs.

La naissance d'un enfant, événement auquel l'on attachait tant d'importance, est aussi une occasion idéale pour les esprits malins de nuire à la famille. Encore plus que la femme réglée en perte de vie (car « la vie de toute chair est son sang »), la parturiente est une proie de prédilection pour les forces hostiles à Dieu - morts exsangues, démons altérés de maternité. Les Babyloniens connaissaient plusieurs démons qui s'attaquaient aux mères dont elles convoitaient les enfants pour les dévorer, comme Ardat-Lili, une louve à la queue de scorpion. Ou la stérile et venimeuse Lamastu à la tête de lionne et aux serres de rapace qui, jalouse, harcèle la femme enceinte, « jette un sort sur le ventre de la femme en couches, enlève l'enfant de la nourrice »⁶.

Source du pouvoir d'une femme, l'enfantement représente aussi pour elle un grave danger. Et ce n'est pas uniquement parce qu'elle risque de mourir en couches. Le fait d'être en marge la rend vulnérable en effet à la possession démoniaque. Au moment où elle expulse l'enfant de ses entrailles, « découvrant » ainsi, l'espace d'un moment, « la source de son sang », la femme ne donne-t-elle pas à quelque esprit mal intentionné l'occasion de venir combler le vide, en empruntant le passage que vient de franchir le nouveau-né ? Les Babyloniens se figuraient leurs démons comme des vents - ou des esprits - invisibles, qui s'insinuaient auprès des humains pour sucer leur sang : Ardat-Lili « souffle par la fenêtre », Lamastu « se glisse sous le pivot de la porte »⁷.

La durée de l'impureté de la parturiente comme celle de la femme réglée est de sept jours. Le chiffre sept, nombre démonologique par excellence, se retrouve partout dans la littérature babylonienne : Lamastu a sept noms, elle attaque sept fois l'abdomen du bébé. Les Juifs avaient leur propre ravisseuse, Lilith qui a, selon une légende tardive, tout pouvoir sur les enfants pendant les sept premiers jours de leur vie. Comme les ravisseuses babyloniennes, elle s'attaque aux accouchées et se repaît des nouveau-nés. Une histoire rabbinique l'évoque lorsqu'elle se rend chez une parturiente « pour lui faire présent de son sommeil mortel, s'emparer de l'enfant et boire son sang, aspirer la moelle de ses os et manger sa chair »⁸. Pour en protéger les accouchées, on fixait aux quatre murs de la chambre des amulettes où on avait inscrit soit le nom ou l'image de Lilith, soit le nom de l'ange Raphaël, soit encore le texte d'un psaume biblique.

Mais l'importance de l'enjeu laisse penser que la souillure et le rite cachent une angoisse encore plus profondément ancrée. Car la croyance aux démons a elle-même une fonction rassurante, dans la mesure où elle masque, faute de pouvoir résoudre, un problème sans solution, la mort. Or, dans notre imaginaire, la mère semble avoir partie liée avec la mort. L'homme né de la femme n'est-il pas condamné à retourner « à la mère universelle » (Ecclésiastique 40, 1) ? Celle qui donne la vie n'aurait-elle pas le pouvoir de la reprendre ? La trame complexe d'un des hymnes de

Qumrân évoque cette phobie dans toute son ampleur, élaborant autour de l'enfantement et ses douleurs une polyphonie d'images infernales, associant le vagin de la femme aux flots de l'Abîme et aux liens du Shéol. En attribuant à la « mère des vivants » l'introduction de la mort dans le monde (Ecclésiastique 25, 24) le judaïsme post-biblique ne fait que prolonger une association plusieurs fois millénaire. Que l'on songe aux grandes déesses sémitiques qui, d'Inanna et Ishtar à 'Anal: et Astarté, président aussi bien à la fécondité qu'à la guerre. Voyez Ishtar, mère universelle : la voilà qui menace Gilgamesh de « faire remonter les morts pour qu'ils dévorent les vivants et plus que les vivants seront nombreux les morts » (Ep.Gilg. 6, 99 - 100). Et que dire de la pétulante `Anat, « parente des peuples », qui s'excite à l'amour avec Ba'al en trempant ses mains, ses genoux, les pans de sa jupe dans la sanie des preux tout frais massacrés (Poème de Ba'al et 'Anat) ? Chez les Juifs aussi les mères de cette trempette ne manquent pas : voici la guerrière Déborah, « mère en Israël », qui mène ses hommes au combat (Jg. 5). Voici la sanguinaire Athalie qui, pour s'emparer du trône, n'hésite pas à faire exterminer jusqu'aux enfants de sa famille (II Rois 11, 1).

2. À quoi sert la souillure ?

Faire une esthétique de la souillure féminine c'est aussi évoquer les conditions historiques et sociologiques qui l'ont fait éclore au sein d'un peuple en exil.

Les rites d'évitement bibliques visent la femme essentiellement en tant qu'être sexuel. Comme les tabous contre les sangs féminins la pénalisent surtout dans son rôle reproducteur, rien d'étonnant à ce que la ménopause lui confère une dignité et parfois une autorité inaccessibles aux jeunes femmes. Les Livres des Rois, par exemple, attestent l'influence dont jouissait la reine-mère au temps de la monarchie. Les Hittites et les Babyloniens tenaient en haute estime les « vieilles femmes », ces magiciennes qui écartaient les sortilèges et délivraient les hommes de l'emprise des démons. On ne craignait pas même de leur confier un rôle dans le rituel destiné à restaurer la virilité des hommes. C'est donc la jeune femme que l'on veut écarter, la femme féconde. L'idée de souillure servirait-elle donc à amortir l'anxiété du mâle face au « continent noir » de la sexualité féminine ? En s'éloignant de la femme au moment où elle joue son rôle reproducteur, il se soustrait à son pouvoir occulte. Le rituel donne prise sur ce qu'il ne peut pas contrôler autrement.

Pourtant la mère en puissance n'est pas universellement génératrice d'anxiété masculine, ou du moins celle-ci ne se traduit pas toujours par des rites d'évitement. Pourquoi ? Y a-t-il des facteurs particuliers qui auraient favorisé chez les Juifs de la période post-exilique l'épanouissement de la souillure féminine ?

La société juive, telle que la Bible nous la présente, était, on s'en doutait, patriarcale. Cependant, à l'époque qui nous concerne, un certain nombre de réformes législatives tendaient à améliorer la condition faite aux femmes, notamment en leur accordant une plus grande

indépendance et en protégeant les servantes contre les excès de leurs maîtres⁹. Or ces réformes auraient pu générer des conflits susceptibles de saper l'édifice patriarcal car, au lieu de donner systématiquement raison aux plus forts, il fallait prendre en compte les droits des femmes. Nombreux devaient être les points de litige. Par conséquent, la féminité pouvait être ressentie comme une menace au bon ordre social dans la mesure où elle s'érigait en contre-pouvoir, démentant ainsi la suprématie masculine. Une légende tardive affublant la dédemonnée Lilith de revendications « féministes », sous prétexte de rectifier une telle situation, en montre bien l'enjeu. Cette histoire fort édifiante fait de Lilith la première femme d'Adam, celle créée (Gn. 1,26) en même temps que l'homme et comme lui à l'image de Dieu. Mais ce mariage était trop égalitaire pour réussir : l'époux était « macho », l'épouse intransigeante. Exaspérée par l'entêtement d'Adam à vouloir tout régenter - même la façon dont ils feraient l'amour - Lilith évoqua le Nom ineffable et, recevant des ailes, s'envola. Adam, laissé seul, s'en plaignit au Tout Puissant qui, ému, envoya trois anges persuader Lilith de revenir. Rien à faire. Voilà l'impénitente punie - condamnée à voir mourir cent de ses fils chaque jour - alors qu'Adam se vit récompensé d'une « aide » plus soumise, donc mieux « assortie»¹⁰.

Dans une étude comparative de sociétés actuelles, l'ethnologue Mary Douglas a constaté que chez certaines, comme les Warlpiri d'Australie centrale, qui emploient des moyens concrets et efficaces pour assurer la soumission des femmes sans donner à celles-ci le moindre recours, la notion de souillure féminine n'existe pas, car elle ne servirait à rien. Inversement, elle a toutes les chances de surgir là où « il y a un conflit entre les objectifs que se propose une même culture »¹¹.

Or il est intéressant de noter que les récits bibliques les plus anciens n'évoquent jamais les menstrues ou les couches en termes de souillure. Souvent on qualifie les règles de « coutume des femmes » (Gn. 18, 11; 31, 35) sans que cela n'implique une impureté. Et ce serait trop fastidieux de nommer ici toutes les mères bibliques qui ont accouché sans que soit mentionné un rite de purification. L'une des rares Juives à se purifier de ses couches, c'est la Vierge Marie, et elle l'a fait à une époque tardive (Lc. 2, 22). L'introduction (ou le regain) de la notion de souillure semble suivre de près l'évolution du droit biblique en faveur des femmes. Quant à l'effet déstabilisateur que de telles lois peuvent produire sur l'édifice patriarcal, on peut l'imaginer. Car tout en soumettant la femme à l'autorité de son père ou mari, la législation lui garantit en même temps des moyens de pression, parfois considérables. Nombreuses sont les dispositions, y compris financières, qui lui permettent notamment de faire appel à son père en cas de différend avec son époux. Rien d'étonnant à ce que tant d'héroïnes bibliques soient passées maîtresses dans l'art de dresser un homme contre un autre. Comme Esther, elles avaient tout à y gagner. Et la ruse féminine dont la Bible fait grand cas ne pourrait-elle pas être elle aussi un produit de cette même fissure ?

C'est ici que la souillure féminine intervenait, pour rétablir l'équilibre, c'est-à-dire pour étayer le pouvoir masculin, ébranlé par ces

contradictions. Cette fonction de la souillure ressort clairement d'une de ses formes un peu particulières. Il s'agit de « l'esprit de Jalousie » qui s'insinue chez un mari et le fait soupçonner sa femme d'adultère. Ici le démon est en quelque sorte garant du bon ordre conjugal dans les cas où il n'existe aucune preuve contre l'épouse errante. Le rite décrit en Nombres 5,11 - 31 l'aide à quitter l'époux, vraisemblablement pour s'emparer de la coupable au moyen des eaux amères qu'elle est obligée de boire. Le péché de celle-ci sera révélé au grand jour lorsque « son ventre enflera, son sexe se flétrira, et pour son peuple elle servira d'exemple dans les malédictions ». Or malédiction, chez une femme, est généralement synonyme de stérilité, ce qui semble corroboré par la suite car, si l'épouse est innocente, le texte précise qu'elle « restera indemne et elle aura des enfants ».

La souillure avait aussi d'autres raisons d'être. Elle permettait notamment aux Juifs en exil, vivant dispersés parmi les païens d'affirmer, en observant leurs rites de séparation, leur appartenance à un corps social à un moment où ce corps n'existait plus que dans leur imaginaire. Après l'exil l'héroïne Judith, c'est-à-dire « Yehoudith », « la Juive », ne repousse-t-elle pas l'étreinte du païen Holopherne pour ne pas se souiller ? La Judée, qui vient de reconquérir son indépendance, ne veut pas se soumettre à un tel « époux ».

La Bible mentionne aussi d'autres types de pollution sexuelle, mais pour la plupart ils concernent hommes et femmes également. L'homme pouvait être frappé d'impuretés (comme la blennorragie), mais la femme, qui en était atteinte régulièrement, devait s'en trouver plus affectée dans sa vie quotidienne. Or au moyen de ces rites et de ces croyances l'homme se remet à Dieu. Car les lois de pureté sont immuables, absolues ; elles n'admettent ni discussion ni litige. Leur infraction appelle un châtement divin : la femme qui n'observe pas les rites menstruels, par exemple, risque de mourir en couches. Au-delà des aléas du jugement humain, Dieu a le dernier mot. Et en ce qui concerne la femme, il tranche en faveur du patriarcat, car celui-ci est, après tout, d'ordre divin.

Or ne reste-t-il pas en nous, même en ceux d'entre nous qui ne sont pas croyants, des vestiges de ce « cadre mental » issu de la Bible ? Des superstitions, dirions-nous aujourd'hui, imbus de notre science : Lilith ne nous fait pas peur. Pas à nous qui disons en riant, lorsque la mayonnaise tourne, que c'est arrivé parce que la cuisinière a ses règles.

1 M. Boyce, *A History of Zoroastrianism*, Leyde-Cologne, 1975, t.1. ArdayViraz Namag LXXII, 4-8 (c.f. XX,5), Sayest ne-sayest III, 27-29. Vendidad 16. De nombreuses lois zoroastriennes peuvent être rapprochées des règles de pureté bibliques, notamment les quarante jours de purification exigés d'une accouchée.

2 Le même mot, *nidda*, désigne les menstrues et qualifie l'eau lustrale (my ndh, litt. « L'eau d'impureté » Nb. 19,11 -13) qui purifie du contact d'un cadavre. Ce n'est sûrement pas une coïncidence si cette « eau de purification » se prépare avec les cendres d'une génisse rousse. On reconnaissait à cette couleur, celle du sang/vie, une valeur prophylactique contre la mort (cf. H. Cazelles, Bible de Jérusalem).

- 3 Job 10,8-2.; Sag. 7, 1-2.
- 4 Goetze, *Journal of Cuneiform Studies*, New Haven, IX, p. 8 sq.
- 5 *Revue Obstétricale*, Paris, 1895, p. 325.
- 6 *Publications of the Babylonian Section*, University of Pennsylvania Museum, Philadelphia, 1/2, 113,111, 18.
- 7 *Cuneiform Texts* 17, 10, 45 et 17, 35, 52.
- 8 Art. « Lilith », *Encycl. Judaica*.
- 9 Dt. 21,10-14; 22, 19-29 et 21- 15-17 par exemple.
- 10 *Alphabet de Ben Sira*
- 11 M. Douglas, *Purity and Danger*, Londres, 1967.

Karen O'ROURKE enseigne à Paris I.